



ars
Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine

Bien vous identifier pour bien vous soigner



Ici, on enregistre votre identité officielle pour sécuriser votre prise en charge.



Et vous ? Connaissez-vous votre identité sanitaire officielle ?

Pour le savoir, inscrivez ici vos identifiants tels qu'ils sont enregistrés dans l'état civil :



Votre nom de naissance :

Votre 1^{er} prénom d'état civil :

Votre date de naissance :

Le nom que vous utilisez :

Le prénom que vous utilisez :

Votre matricule INS :

Ces traits d'identité serviront à référencer les données de santé relatives à votre prise en charge sanitaire et médico-sociale, en application du **Référentiel national d'identitovigilance**.

Ils garantissent des échanges sécurisés d'informations entre les professionnels de santé qui vous accompagnent.

Pour être bien identifié, pensez à vous munir d'un titre d'identité pour chaque rendez-vous avec un professionnel de santé.



Sources d'identité de confiance :
passport (tous pays),
carte nationale d'identité (zone Euro),
acte de naissance,
dispositif numérique d'identification agréé.

Tels qu'ils apparaissent sur vos actes d'état civil ou votre titre d'identité

Il peut s'agir d'un prénom composé, avec ou sans tiret de liaison

C'est celle inscrite sur votre pièce d'identité

Le nom effectivement porté dans la vie de tous les jours (nom de naissance, nom d'usage...)

Le prénom effectivement porté dans la vie de tous les jours (prénom de naissance, prénom usuel...)

Le matricule de l'**identifiant national de santé** = votre numéro INSEE personnel (NIR)



Attention !

La carte Vitale n'est pas un document d'identité. Le n° de sécurité sociale peut être différent du matricule INS, notamment chez les mineurs.

En cas d'erreur, faites corriger rapidement vos documents d'identité auprès de l'état civil de votre commune.